

L'avenir Stellien

TRIMESTRIEL
N°16 - SEPTEMBRE 2005

Edito

Dans la Charte du Pays maritime et agricole du Montreuillois regroupant 70 Communes réparties dans 4 Communautés de Communes, les élus et les citoyens sont invités à construire l'avenir de leur Pays.

Mais la réalité est toute autre dans notre Commune de CUCQ pourtant rattachée au Pays du Montreuillois.

A Stella-Plage, aucune concertation locale. Aucune politique volontariste fondée sur le développement durable engageant la participation des citoyens ne voit le jour. La priorité des élus est donnée au bétonnage intensif et à la disparition des espaces verts, des lieux de loisirs et de distraction comme le cinéma et le mini golf. Où allons-nous ?

Agir en commun pour devenir une station dynamique est pourtant une nécessité. Avec la concertation, nous pourrions développer ensemble les atouts autour desquels nos énergies et imaginations doivent être fédérées pour construire le devenir de Stella-Plage au sein de la Commune de CUCQ.

Les échanges entre les élus et les acteurs socio-économiques sont une condition de la vitalité de notre station. En s'appuyant sur la Loi du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité, notre Association STELLA 2000 ne fait que remplir son rôle prévu par ses statuts et assure ainsi l'intermédiation entre les habitants et les décideurs.

Il s'agit bien de faire entendre la voix d'un groupe qui tire sa légitimité par l'adhésion de beaucoup de résidents autour du concept d'amélioration du cadre de vie au sein d'un environnement à préserver.

A la demande des propriétaires présents à notre Assemblée Générale du 20 août 2005, nous nous engageons à intervenir davantage auprès de la Municipalité pour proposer des solutions aux problèmes rencontrés à Stella-Plage. L'Avenir Stellien n°16 vous fait part de l'essentiel.

Monique Delannoy

➤ Page 1

Editorial

STELLA 2000 part sur de nouvelles bases

➤ Page 2

Assemblée Générale de STELLA 2000 du 20 août 2005

Interventions de STELLA 2000

Le nouveau Bureau de STELLA 2000

➤ Page 3

Recours de STELLA 2000 contre le lotissement de 10 lots face au marché de Stella

Travaux d'aménagement du Bd Labrasse

Effondrement de chaussée - Bd Labrasse

➤ Page 4

Parole de forains

Maison du Temps Libre à Stella-Plage

Halloween 2005

Acquisitions d'espaces dunaires par le Conservatoire du Littoral

Cotisation 2006

STELLA 2000 part sur de nouvelles bases

Le développement d'une association, vous le savez, ne peut se faire sans une écoute objective de chacun des adhérents. La volonté du bureau composé de ses 14 membres élus est de satisfaire au mieux vos attentes et vos souhaits.

Pour mener à bien nos missions, nous avons décidé de vous faire parvenir un questionnaire qui vous permettra de formuler vos réponses et vos remarques. Celles-ci nous seront très précieuses pour travailler. Vous pourrez aussi dans ce questionnaire donner votre avis dans le cadre de l'objet social de l'Association appelé ci-dessous sur les orientations à prendre par les dirigeants et les membres actifs du bureau.

Nous avons gagné une victoire importante en obtenant la dissolution de l'ASAP. Aujourd'hui nos efforts doivent être ciblés avec précision. Comme il est rappelé au paragraphe 5 du rapport moral lors de l'assemblée générale, la présence de membres de l'association aux conseils municipaux et à toutes manifestations locales, régionales et nationales restera effective afin de vous transmettre toutes informations décisives sur notre cadre de vie. L'actualité nous rappelle chaque jour malheureusement les conséquences de décisions dénuées de toutes expertises et analyses par ceux qui sont en charge justement de notre cadre de vie.

Etre plus nombreux dans notre association nous permettra d'être mieux entendu auprès des institutions et aussi d'infléchir des décisions qui ne sauraient être conformes aux lois et règlements. Il faut nous faire connaître et aussi mieux nous connaître.

Nous devons agir. Oui mais comment faire ? Le cadre de vie concernerait-il uniquement les propriétaires adhérents de Stella 2000 ? Les autres propriétaires et résidents de Stella, de CUCQ, de TREPIED, les campeurs, les locataires habituels, les commerçants, les artisans, les prestataires de services, les agences immobilières ne seraient-ils pas eux aussi concernés par ce cadre de vie ? Pour rassembler, il faut proposer des choix.

L'objet social de STELLA 2000 nous permet de réaliser des animations, des activités culturelles, artistiques, sociales, sportives, touristiques. Cela demande des moyens humains, financiers, pas beaucoup mais il en faut, du temps et de l'efficacité. Nous pouvons et nous devons nous appuyer sur l'objet social pour nous développer.

Des commissions seront créées. Vous pourrez participer activement si vous le souhaitez au sein de ces commissions. Votre compétence, votre savoir faire ou simplement votre motivation sont les bienvenus. Nous comptons sur votre sens critique, et aussi sur vos expériences pour nous aider dans la réalisation de cet enjeu.

Michel Crombecq

Assemblée Générale Ordinaire de STELLA 2000



Les membres de STELLA 2000 étaient réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le samedi 20 août 2005 en Mairie de CUCQ.

M. le Maire de CUCQ était représenté par M. Pierre HANS, adjoint au Maire.

L'Assemblée a désigné son Bureau qui s'est élargi avec l'arrivée de nouveaux membres désirant occuper une fonction dirigeante dans le Bureau et des responsabilités au sein des Commissions en cours de création.

C'est un fait incontestable, l'Association a obtenu la dissolution de l'ASAP de Stella-Plage et la suppression de la taxe syndicale.

Chaque rapport (moral, activités, financier) a été approuvé à l'unanimité des présents (55) et représentés (56).

L'Assemblée a renouvelé l'autorisation donnée au Président de l'Association pour ester en justice et a voté à l'unanimité toutes les résolutions permettant à son Président d'intervenir auprès des Autorités, des Services de l'Etat et de la Municipalité pour :

- accélérer le processus de transfert des voiries de Stella à la Commune
- faire évoluer le projet de réhabilitation du Bd Labrasse
- empêcher la poursuite des dégradations de la digue et du front de mer
- conserver le mini golf de Stella
- faire réviser le projet d'immeuble sur l'ancien cinéma
- faire réduire les nuisances olfactives émises par la déchetterie de Trépiéd
- poursuivre le recours contre l'autorisation de lotir les 10 lots Bd de France
- interdire les stationnements dangereux sur les trottoirs
- obtenir l'installation des réseaux d'assainissement "tout à l'égout"
- obtenir l'installation des réseaux d'assainissement "eaux pluviales"
- faire améliorer les conditions d'alimentation en eau potable
- faire réaliser l'AUDIT de l'ex-ASAP de Stella-Plage (recours en cours)
- imposer la réduction des nuisances sonores provoquées par les animations "podium" sur la voie publique

Interventions de STELLA 2000

Ainsi que les membres présents à l'AGO du 20 août 2005 l'ont souhaité, le Bureau de STELLA 2000 va demander rendez-vous à M. le Maire de CUCQ et aux Autorités de l'Etat pour examiner chaque dossier lié à l'environnement et au cadre de vie concernant STELLA-PLAGE et proposer des améliorations et, si besoin, des modifications.

Par cette démarche participative auprès des décideurs locaux, STELLA 2000 veut créer des conditions normales de dialogue et d'intermédiation avec des propositions concrètes et réalistes répondant aux principales préoccupations des habitants de STELLA –PLAGE tout en respectant l'intérêt collectif de tous les acteurs locaux participant à la vie de la Commune.

Cette démarche a aussi pour objectif légitimement fondé de résoudre les situations contestées ou contestables par la **concertation** au lieu d'être malheureusement dans l'obligation, pour se faire entendre, de passer par des recours judiciaires suite aux réponses négatives sans explications ou aux rejets sans justifications.

M. Pierre HANS, représentant M. le Maire de CUCQ, a été sensible à cette volonté d'ouverture et de concertation exprimée par les membres présents à l'Assemblée Générale de STELLA 2000.

Nous ferons le point sur ces interventions dans chaque numéro de l'Avenir Stellien.

Le nouveau Bureau de STELLA 2000

Le Bureau renouvelé en 2005 comprend 14 membres élus par l'Assemblée Générale.

Il a désigné en réunion du 24 septembre 2005 les 6 dirigeants de l'Association.

<u>Président</u> :	André Kovacs	<u>Vice-Président</u> :	Pierre Clainquart
<u>Secrétaire générale</u> :	Monique Delannoy	<u>Secrétaire adjointe</u> :	Micheline Dubromel
<u>Trésorier</u> :	Max Pantigny	<u>Trésorier adjoint</u> :	Bernard Chevalier

Les Commissions seront créées à l'issue de l'enquête jointe avec désignation de leurs responsables.

Recours de STELLA 2000 contre le "lotissement de 10 lots"



Ne pouvant plus assurer la sécurité juridique totale des acquéreurs de lots, le Notaire a décidé d'annuler la mise en vente prévue le 25 février 2005 dans l'attente d'une décision de justice.

Le Règlement du lotissement de 10 lots face au Marché de Stella est très imprécis sur la nature, la consistance, la date d'édification des constructions et la délivrance des permis.

Il est ainsi tout à fait raisonnable de penser qu'un promoteur peut acquérir tout ou partie des lots mis en vente aux enchères publiques et se faire délivrer un permis de construire pour deux immeubles comprenant au total environ **60 à 80 logements** (Surface Hors Œuvre Nette maximum autorisée de **4500 m²**) dans un quartier pavillonnaire.

En plus des irrégularités relevées dans le dossier, l'absence de réseaux d'assainissement eaux pluviales et tout à l'égout dans ce secteur sensible aux inondations et le manque de places de parkings proches du Marché en saison estivale et lors des événements touristiques ont conduit STELLA 2000 à déposer le 14 octobre 2004 un recours gracieux contre le certificat administratif en date du 17 août 2004 délivré par le Maire de CUCQ.

Ce recours ayant été rejeté par le Maire de CUCQ, le Président de STELLA 2000 a exercé un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille le 21 janvier 2005.

Dossier en cours, à suivre

Travaux d'aménagement du Bd Labrasse

Il est prévu un réseau d'assainissement eaux pluviales Bd Labrasse dont on se demande bien où il aboutira. En effet, le seul exutoire possible d'évacuation des eaux pluviales vers la mer est le Ruisseau à Tabac, lequel, faute d'entretien, ne fonctionne pas normalement.

Ce projet dispendieux du Bd Labrasse ne résout pas du tout le risque d'inondation à Stella-Plage, et l'on pourrait revivre une situation de catastrophe naturelle comme en 2000/2001. Ce risque est aggravé par l'intensification de l'imperméabilisation des sols avec toutes les nouvelles constructions d'immeubles collectifs. La disparition annoncée du mini golf de Stella remplacé par un immeuble n'arrangera rien !

Nous déplorons que le projet de trottoir central de **4 mètres de largeur** soit maintenu au détriment des trottoirs latéraux et des voies de circulation réduites et trop étroites pour la **sécurité des cyclistes**, qu'il n'y ait **pas de piste cyclable**, et surtout qu'il n'y ait eu **aucune concertation publique avec la population** sur un projet de réhabilitation aussi important pour le devenir et l'image de la station !



Entrée de Stella – Boulevard Labrasse

Effondrement de chaussée – Bd Labrasse

La circulation a été perturbée cet été pendant 2 semaines suite à l'effondrement du trottoir et d'une partie de la chaussée.

Cette situation a été provoquée par la rupture d'un tuyau de liaison entre deux puisards de récupération des eaux pluviales.

Les eaux pluviales s'infiltrant ainsi directement sous la chaussée ont raviné le sous-sol et créé une poche qui a fragilisé la tenue de la chaussée jusqu'à son effondrement.

Nous posons 2 questions à M. le Maire de CUCQ :

1 / Quelles dispositions préventives sont envisagées pour éviter qu'un tel incident, *qui aurait pu avoir des conséquences graves*, ne se renouvelle ?

2 / A quand le réexamen complet de la problématique globale de l'évacuation des eaux pluviales de Stella-Plage vers le Ruisseau à Tabac (*sous le Bd de Berck*) et la mer ?

A vu et entendu

Parole de forains sur France-Bleue Nord (07/10/2005)

"On aimerait que les maires arrêtent d'urbaniser et qu'ils laissent une petite place à la fête en créant des emplacements adaptés mis à disposition des forains".

Où sont les emplacements adaptés à Stella-Plage ?

Halloween 2005

Les groupes de jeunes déguisés ou non seront accueillis le **mercredi 27 octobre 2005 à partir de 10 heures** au 1207 Bd Labrasse à Stella – Villa Kiribi – près de la boulangerie Jacquemin.

Ils pourront déguster gratuitement la soupe préparée par la Sorcière Halloween.

Stella 2000 offrira une photo souvenir à chaque participant déguisé.

Les parents et accompagnateurs seront les bienvenus.



Cotisation 2006

L'Assemblée Générale de STELLA 2000 du 20 août 2005 a accepté de porter la cotisation annuelle avec abonnement trimestriel à l'Avenir Stellien à **20 €uros**

Il est aussi possible de faire des dons de soutien à l'Association.

Comité de Rédaction

Pour nous contacter :

Président : André KOVACS - 03 21 09 66 64

Vice-président : Pierre CLAINQUART - 06 16 40 44 56

Secrétaire : Monique DELANNOY - 03 21 94 64 86

Trésorier : Max PANTIGNY - 03 21 84 23 64

Membres :

Bernard CHEVALIER - 03 21 75 18 93

Michel CROMBECQ - 03 21 42 30 28

Jean DERUY -

Simone DORNEL - 03 21 94 73 91

Micheline DUBROMEL - 06 89 27 66 06

Janine SCULIER - 01 46 06 83 03

Maison du Temps Libre à Stella-Plage

Les travaux préparatoires du chantier Bd de Berck (tennis de Stella) commenceront prochainement.

Il y aura une gêne pour la circulation dans ce secteur pendant la durée du chantier.

"Arrêté du Maire affiché en mairie de Cucq"

Le dossier de permis de construire délivré le 29 août 2005 est consultable en mairie.

Nous attendons de connaître les conditions d'utilisation et de mise à disposition de ces locaux municipaux, notamment aux associations.

A suivre

Acquisition d'espaces dunaires par le Conservatoire du Littoral. Oui mais ...?

Les 30 hectares d'espaces dunaires acquis par le Conservatoire du Littoral sont situés au nord et au sud de Stella-Plage et jouent un rôle de coupure verte sur le littoral entre les 3 stations balnéaires de Stella-Plage, Le Touquet et Merlimont.

Cette acquisition par le Conservatoire permettra de remédier aux dégâts issus de la fréquentation anarchique et d'éviter tout risque d'extension de lotissements ou de projets touristiques.

La Commune de CUCQ STELLA-PLAGE qui a récupéré les terrains inconstructibles de l'ex-ASAP dans les dunes se propose de les rétrocéder au Conservatoire.

Ces 30 hectares s'ajoutent à la centaine d'hectares déjà acquis par le Conservatoire et incorporeront le dispositif de gestion dans le cadre de la convention de partenariat entre le Conservatoire, le Conseil général du Pas-De-Calais et EDEN 62.

Qu'est-il prévu pour tous les autres contribuables lésés et propriétaires de terrains devenus inconstructibles dans ces zones ?

L'Avenir Stellien

Association STELLA 2000

L'Avenir Stellien informe les membres adhérents de l'association STELLA 2000, les habitants et les amis de Stella-Plage

357, avenue du Château d'eau 62780 CUCQ STELLA
Tél. & Fax : 03 21 09 66 64 Portable : 06 03 24 57 25
andre.kvs@wanadoo.fr

Directeur de la publication : André Kovacs

I.P.N.S. / Dépôt légal : Trimestriel

Tous droits de reproduction réservés. Toute reproduction, même partielle, ne peut se faire sans notre accord préalable.